



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

harmonisation des régimes

Question écrite n° 119592

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'opportunité d'instaurer une prévoyance invalidité généralisée à toutes les entreprises. Pour l'instant, seuls les salariés relevant d'une convention collective ou d'un accord professionnel incluant une prévoyance invalidité peuvent prétendre à une rente complémentaire dans un tel cas. Dans la pratique, la majorité des employés des petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas d'une telle mesure. En réponse à la question écrite, n° 83514, posée par Marie-Jo Zimmermann, députée de Moselle, le ministre a indiqué que la mise en place de régimes complémentaires relève aujourd'hui de la liberté contractuelle des partenaires sociaux. Il est cependant avéré que dans la réalité peu de branches professionnelles ont aujourd'hui pris l'initiative d'un régime de prévoyance invalidité. Au vu de cette situation, il souhaite savoir si, à défaut d'une obligation législative de prévoyance invalidité, il est envisageable de prévoir des mesures incitatives, notamment d'ordre fiscal, afin d'encourager le développement de régimes complémentaire dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119592

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2063